GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE :17/09/01
N° DE DEPOT : 5915
R.C.S. GRENOBLE :433 536 190
N° DE GESTION:00 B 1214

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société ---------
GROUPE ACAF

18 BOULEVARD MARECHAL FOC
38000 GRENOBLE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

PV du conseil d'administration du 30/03/01

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

Libération du capital

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président du Conseil
d'Administration

5715

TRIBUNAL DE COMMERCE
17 SEP. 2001
GRENOBLE

GROUPE ACAF

Société Anonyme au capital de 380 000 euros
Siège Social : 18 boulevard Maréchal Foch 38000 GRENOBLE

433.536.190 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2001

L'AN DEUX MIL UN,

LE TRENTE MARS,

A QUATORZE HEURES 30,

Les administrateurs de la société GROUPE ACAF se sont réunis en Conseil, au 9 rue de Chamrousse 38100 GRENOBLE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Monsieur Jacques ROUVEURE est présent
Monsieur Erik MOUCHEBOEUF représenté par Monsieur Jacques ROUVEURE
Monsieur Jean-Luc CHAMOLLEY est présent

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jacques ROUVEURE préside la séance.

Le Président donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la libération du capital social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rend compte au Conseil de la mission que ce dernier lui a confiée lors de sa réunion du 11 décembre 2000, consistant à recouvrer au plus tard le 22 JANVIER 2001 le solde non encore libéré des actions de numéraire émises par la Société.

Il précise que les actionnaires ont été informés de la décision du Conseil et que chacun d'eux a effectué le versement correspondant au solde de sa souscription.

La totalité des fonds correspondant au montant du capital social ayant été versée, ainsi qu'il résulte de l'attestation de la SOCIETE GENERALE en date du 3 FEVRIER 2001, le Conseil constate, à l'unanimité, la libération intégrale des 3800 actions composant le capital social.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à cette libération du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

GENERALE

GROUPE DE GRENOBLE
AGENCE FOCH

CERTIFICAT DE DEPOT DE FONDS

SA GROUPE ACAF au capital de 380 000 Euros.

La SOCIETE GENERALE, SA au capital de 521 821 055 Euros, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 R.C.S Paris et ayant son siège social à PARIS 9ème, 29 Bld Haussmann,

Certifie que les associés ont procédé à la libération totale du capital par les apports réalisés sur compte courant par :

- J ROUVEURE	25	254.34 F
- JL CHAMOLEY		327.97 F
- JP GAMBIRASIO	124	631.83 F
- E SANGALLI	65	315.91 F
- D IEVA	11	807.23 F
- E MOUCHEBOEUF	124	631.82 F
- P DUMAZ	24	926.37 F
- FINANCIERE DU FERROUILLET	872	422.81 F

Fait à GRENOBLE le 03 02 2001

Le Responsable de l'Agence